

## **Patrick GUILLEM**

Coordinateur handicap au Conservatoire à Rayonnement Départemental des Landes

Bonjour à toutes et à tous. Je suis professeur de guitare, chargé de du handicap au Conservatoire des Landes. C'est un Conservatoire à Rayonnement Départemental, géré par un Syndicat mixte, essentiellement financé par le conseil départemental, les communes et, dans une moindre mesure, les cotisations des familles.

Le conservatoire des Landes, c'est 1800 élèves, 17 lieux de cours. Cela représente plus de 100 km au niveau du maillage du département. Nous avons cette année à peu près 50 cursus adaptés, pour des personnes en situation de handicap inscrites au conservatoire et bénéficiant d'un dispositif adapté à leurs difficultés d'apprentissage.

Toutes les personnes en situation de handicap ne sont pas en cursus adapté. L'exemple que je prends souvent, c'est une personne en fauteuil. Elle peut très bien jouer de la clarinette ou de la cornemuse. Ce n'est pas un handicap qui va la gêner dans sa pratique instrumentale.

Les deux confinements ont été pour nous très différents. Le premier a duré beaucoup plus longtemps que prévu. On a eu 3 mois et demi de confinement. À partir du mois de mars jusqu'aux vacances. Nous avons dû fonctionner avec les moyens que chacun pouvait mettre en place, avec sa bonne volonté et ses compétences.

Mais là, on se confronte aussi à des situations qui sont une réalité nationale. J'ai regardé un peu les statistiques qui datent de 2019 et qui ont été publiées par l'INSEE. 17 % de la population est privée d'Internet. Il est dit que plus d'une personne âgée sur trois manque de compétences numériques de base. Comment assurer le suivi en visio en n'ayant pas les compétences de base ? Pour ce premier confinement, nous n'avons pas eu d'assistance, d'aide, de formation. On n'a pas évalué les moyens Internet des professeurs et des élèves. Cela a été une difficulté très mal vécue par l'ensemble des professeurs.

Je vais différencier deux types d'actions. Les actions qui sont internes au conservatoire. Celles qui ont profité à des élèves inscrits au conservatoire. Et des actions extérieures qui sont des partenariats.

Sur les partenariats, il y a une réjouissance de notre part. Ont été considérées comme essentielles les pratiques culturelles. Je vais citer qu'un exemple. Le foyer d'adultes polyhandicapés. Nous avons un partenariat avec ce foyer depuis 8 ans. Le foyer a décidé de continuer le partenariat avec le conservatoire. Les actions se sont poursuivies. Nous avons un partenariat avec un moyen de diffusion du son par différents capteurs pour les élèves du conservatoire et le foyer, sont concernés environ une quinzaine de personnes.

Il y a dans ce foyer trois personnes inscrites individuellement au conservatoire. Nous sommes ouverts sur toutes les pratiques pour les personnes en situation de handicap : individuelles ou collectives, musiques actuelles ou traditionnelles. Pour ce foyer, l'activité

continue, bien sûr avec les contraintes que vous connaissez : à distance et avec un projet de captation en direct qui sera organisé à la fin de ce partenariat.

Nous avons aussi un partenariat danse avec l'IME de Mont-de-Marsan qui continue de la même façon. Et un EHPAD qui continue aussi avec un atelier de chant. Le professeur continue son atelier. Il se situe bien sûr à 2 mètres des personnes. Il porte le masque, sauf quand il chante. Ce partenariat n'a pas été remis en question, au prétexte qu'il n'était pas essentiel.

Toutes les actions pérennes que nous avons sur le département continuent. Par contre, il n'y a pas eu de nouvelles actions. De nouveaux partenariats ne se sont pas mis en place.

Enfin, un parcours d'éducation artistique et culturelle avec comme partenaires des IME, des hôpitaux et d'autres structures. Ce partenariat continue aussi avec la limite de 12 élèves. C'est pris en charge par un professeur de percussions. Les restrictions sanitaires imposent un instrumentarium réduit. L'activité continue, mais pas avec les mêmes possibilités artistiques.

En ce qui concerne l'interne au conservatoire, il y a une grande différence entre le premier confinement, qui était total, et le deuxième, où nous pouvions accueillir des élèves de troisième cycle, les élèves les plus avancés, soit en formation professionnelle, soit en fin de parcours pour avoir un diplôme amateur, et également tout ce qui concernait les horaires aménagés au sein de l'école.

Là s'est posé un problème : pour certains élèves, notamment des cas d'autisme, certains ont refusé le distanciel. C'était lié au fait d'avoir un rapport en visuel en direct avec le professeur. Nous nous sommes renseignés, avec André Fertier, sur une dérogation pour ces élèves, qui a été refusée. Pour certains, il y a eu un arrêt. Pour d'autres, on envisage un remboursement qui sera voté au niveau des communes. Remboursement partiel des cours.

Lors du premier confinement, il y avait une bienveillance générale des familles par rapport à ce que nous mettions en place. Je suis au fin fond des Landes. Je côtoie beaucoup plus de sangliers que d'autres choses ! On a des problèmes de réseau. Les difficultés pour avoir le suivi par rapport à ce travail en visio. C'est assez compliqué. Chacun a fait comme il a pu avec des moyens divers. Moi, j'ai commencé sur le téléphone. WhatsApp ne fonctionnait pas. J'ai dû attendre la fin des vacances de Pâques pour avoir une formation dispensée par mon frère pour utiliser Zoom. Je n'y connais rien. Je fais partie des personnes très limitées sur leurs compétences par rapport à Internet. Cela a bien arrangé les choses. Et j'ai moi-même formé des familles sur l'utilisation de Zoom. Beaucoup n'avaient pas cette compétence.

Ce que je peux faire comme généralité par rapport au suivi des pratiques culturelles, c'est que ce qui fonctionne, c'est lorsque les personnes sont accompagnées, généralement par une personne de la famille qui aide à utiliser des moyens de visio. Dans le cas contraire, cela ne fonctionne pas. Michel Billé en a parlé. Les personnes ne sont pas autonomes par rapport à l'utilisation d'Internet. Cela pose un problème lorsqu'on n'a pas les ressources, lorsqu'on n'a pas de personne accompagnante. La pratique devient impossible. C'est une chose très importante.

D'autres choses ont eu lieu. Notamment une élève avec des troubles autistiques très importants. Elle n'a pas pu pratiquer la danse et le piano. Elle est inscrite dans ces deux disciplines au conservatoire. Je ne dis pas qu'il y a de relation de cause à effet, mais son comportement s'est considérablement dégradé dans son institution. Ce qui a engendré une exclusion de son institution. La maman a dû prendre une disponibilité pour s'occuper de sa fille. Je ne vais pas dire que c'est uniquement à cause de cette perte des pratiques artistiques, mais je vous laisse imaginer.

Pour une autre élève en famille d'accueil, le problème qui s'est posé : elle n'a pas le droit d'avoir ses instruments dans sa famille d'accueil. Elle les a uniquement lorsqu'elle rentre à son domicile. Les cours se passent en semaine. Donc elle ne peut pas avoir accès aux cours en visio puisqu'elle n'a pas ses instruments. Elle ne peut pas jouer. C'est une autre difficulté.

Troisième difficulté rencontrée : les élèves qui n'ont pas de caméra. Les cours en visio sans caméra, c'est compliqué.

Toutes ces choses ont fait qu'on a globalement assez peu d'élèves qui ont arrêté dû au confinement, mais il y a une proportion d'élèves en difficulté qui ont cessé les cours provisoirement ou définitivement.

Un autre problème que je voulais évoquer. Lors du premier confinement, j'étais moi-même en grande difficulté. Je n'ai pas cherché à aider mes collègues. J'aurais peut-être dû le faire. Cela a causé l'arrêt d'un élève en cours de piano parce que le professeur n'a pas su comment s'y prendre. C'est aussi un problème que je prends pour moi. Je n'étais pas en capacité, pendant cette première période, d'apporter de l'aide à mes collègues, pour les aider dans l'établissement de nouvelles techniques de travail.

La difficulté que nous avons aussi rencontrée, et c'est général à l'ensemble des professeurs de guitare, cela a justifié le recours à une psychologue pour partager des réunions de groupe. On s'est aperçu que le stress était bien supérieur à ce que nous avions auparavant. Il y avait même des arrêts de travail liés à ces difficultés. Notamment deux burn-out.

Il y a eu des partages. Le premier a eu lieu il y a deux semaines, avec une psychologue. Deux choses importantes apparaissent. La première, c'est que ce virus nous a fait perdre l'essentiel de notre travail, c'est-à-dire la relation. Ce n'est pas l'acquisition de techniques, mais la relation à l'élève qui nous permet d'enseigner. C'est primordial. Une relation en direct qui fait que l'on peut apporter un enseignement. Nous travaillons sur les émotions, sur ce genre de choses. Ce qui est formidable de pouvoir faire ressentir à un élève comme un ralenti ou un changement de couleur sur un instrument peut provoquer des émotions.

La deuxième chose qui apparaissait, c'était que si nous devons poursuivre le travail en distanciel, la totalité des professeurs changerait de métier. L'essentiel de notre travail, c'est cette relation.

Il y a eu des choses très positives, aussi. Je suis très nuancé sur tout cela. Je parlais d'un élève aphasique que j'ai depuis quatre ans et qui a des grandes difficultés. Moi, je suis guitariste. Il faut de la tonicité, une concentration. Cet élève travaillait avec sa maman, qui ne laissait pas de temps entre chaque exercice. Elle le sollicitait. Moi, quand je lui demandais, il y avait une latence entre le fait de voir l'exercice et de le reproduire. Le fait

de supprimer cela, on a constaté un progrès énorme. L'élève est capable de lire des tablatures et de jouer sur la guitare les notes correspondantes. Le progrès est absolument immense.

Un autre exemple d'un élève avec troubles autistiques. Je lui donnais des cours en visio. Cet élève me demande pourquoi il n'a pas de cours en visio dans mon école. Je lui ai dit de leur demander. La maman a demandé à l'école. En fait, ils avaient jugé que le handicap était trop lourd pour permettre à cet enfant de profiter de ces cours en visio. Ils ont essayé et finalement, ça marche très bien. Ils ont pu constater des progrès importants suite à la mise en place de ce dispositif.

Voilà des exemples très divers sur les pratiques que l'on a au conservatoire. Bien évidemment, on a très mal vécu le fait qu'il n'y ait pas de dérogation concernant l'enseignement individuel, au moins dans les conservatoires, et que ce soit uniquement les élèves de troisième cycle et les élèves avec des horaires aménagés. Parce qu'il y a une différence entre une classe avec 20 élèves et un seul élève à 4 ou 5 m de distance, tout cela était très mal compris par l'ensemble de la profession. Nous espérons qu'on va pouvoir enfin apporter des aménagements à ces confinements futurs, s'il y en a d'autres.

### **Références**

Site Internet du Conservatoire des Landes [www.conservatoire40.fr](http://www.conservatoire40.fr)

Tablature : En musique, une tablature est un système de notation d'une pièce instrumentale indiquant, sur une représentation schématisée des parties d'un instrument, les doigtés et le rythme. Source Wikipedia

IME : Institut Médico-éducatif

Rapport n° 2016-44 de l'inspection générale des affaires culturelles du ministère de la Culture, établi par Catherine Meyer-Lereculeur, chargée de mission.

<https://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Rapports/L-accessibilite-dans-le-champ-du-spectacle-vivant>

Guide publié par le ministère de la Culture pour un enseignement artistique accessible, 2020.

<https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Developpement-culturel/Culture-et-handicap/Guides-pratiques/Pour-un-enseignement-artistique-accessible-2020>

Fiche Recommandations pour la désinfection des instruments de musique :

<https://itemm.fr/itemm/pole-dinnovation/transfert/recommandations-pour-la-desinfection-des-instruments-de-musique/>